



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Programmation 2021 de travaux d'entretien sur les voiries d'intérêt communautaire

Délibération N°PLV 21-01-13

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf janvier, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 23 janvier 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19, sous la présidence de Madame Christelle FOUCAN-BARBE, 1ère adjointe au Maire, faisant fonction de Maire, par délégation du 21 décembre 2020.

25 élus étaient présents :

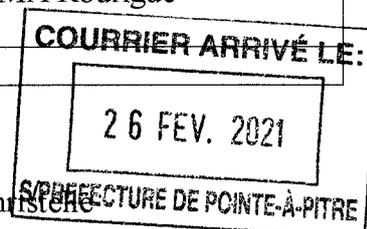
Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme	Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany
M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise	M. MAZEPPA Max
Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry	Mme ROQUES Yvelise
M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. LAUJIN Dominique
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
M. THOMET Olivier	Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. ARTHEIN Victor	Mme BERNARD Marlène
M. MARIE-CLAIRE Jacques	M. EDWIGE Charly	Mme MALBOROUGT Reinette
M. TOLA Michel est parti		

4 élus étaient absents excusés :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	M. ZEMBAMA Rodrigue
Mme MEKEL Alexina		

1 élu était représenté :

→ M. HUBERT Jean-Marie représenté par Mme FOUCAN-BARBE Christelle



Madame Yvelise ROQUES, Conseillère Municipale, expose :

La CANGT a mis en œuvre une participation financière pour des travaux de réfection et/ou d'entretien des voiries d'intérêt communautaire.

Les voies communales classées d'intérêt communautaire, participent à une réelle dynamique économique ou sociale, ou relient plusieurs communes du territoire intercommunal. Pour Port-Louis les routes de Bellevue et de Montalègre ont été retenues au titre de l'IC.

Pour la période 2021 – 2022 des travaux d'entretien s'avèrent nécessaires pour maintenir la qualité de ces ouvrages et garantir la sécurité des usagers.

Sur Montalègre une dégradation de l'accotement a pu être constaté sur près de 200 m. Les travaux requis sont estimés à 29 078 € TTC

Sur Bellevue, le constat est celui d'un encaissement de la chaussée sur tout son linéaire (env. 4 km) ainsi que de la dangerosité du pont de la ravine Zénon. Dans ce second cas, les travaux se montent à 111 659,52 €TTC.

La CANGT participe à hauteur de 40% du montant HT de ces travaux.

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° COM 215-12-07/90 en date du 28 décembre 2015 relative à la participation financière de la CANGT sur les voiries d'intérêt communautaire ;

Considérant, l'évaluation des travaux à entreprendre sur Bellevue et Montalègre ;

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à la majorité (4 ABSTENTIONS, 21 POUR) :

DECIDE

Article 1 : De solliciter la participation de la CANGT au titre de sa participation financière aux travaux et à l'entretien de voiries communautaires.

Article 2 : D'adopter les plans de financements suivant :

- | | |
|--------------------|--------------|
| ○ Commune (60%) | 17 447 € |
| ○ CANGT (40%) | 11 631 € |
| ○ TOTAL Montalègre | 29 078 € |
| ○ Commune (60%) | 66 995,71 € |
| ○ CANGT (40%) | 44 663,81 € |
| ○ TOTAL Bellevue | 111 659,52 € |

Article 3 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme

Port-Louis, le 29 janvier 2020
Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe au Maire



Christelle FOUCAN-BARBE



Publiée le : 29/01/2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

